



**Madame Roselyne BACHELOT**  
Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 18 juillet 2007

**Objet : ONDAM hospitalier 2008**

Madame la Ministre,

L'ensemble des fédérations représentatives des différents secteurs de l'hospitalisation souhaite vous alerter sur la nécessité de définir un taux d'évolution de l'ONDAM hospitalier pour 2008 compatible avec l'augmentation des charges structurelles des établissements de santé.

Le dernier rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance Maladie souligne que la fixation d'un taux réaliste de croissance des dépenses de santé en volume devrait s'établir aux environs de 0,5 à 1 point au dessus du taux de croissance du PIB évalué lui-même à 2,25% en moyenne. En effet, l'évolution démographique, et notamment le vieillissement de la population, mais aussi l'innovation technologique sont des facteurs inéluctables de la croissance des dépenses de santé.

Cette estimation du Haut Conseil s'avère conforme à nos propres estimations pour l'année 2008, à savoir une hausse d'au moins 3,5% des charges structurelles des établissements, hors mesures nouvelles liées notamment aux plans de santé publique, aux créations d'établissements nouveaux en soins de suite et de réadaptation ou aux financements des molécules et dispositifs coûteux.

Si pour des raisons d'équilibre des comptes sociaux, le taux de croissance de l'ONDAM devait être calé sur la seule progression du PIB, ainsi que le suggèrent différentes communications gouvernementales, il est clair que ceci entraînerait des difficultés financières pour l'ensemble des établissements de santé, aujourd'hui déjà dans une situation économique très fragile.

Dans cette hypothèse, nous attirons votre attention sur l'incompatibilité qu'il y aurait à vouloir mettre en œuvre des mesures nouvelles dont l'absence de financement conduirait à accroître la pression sur l'équilibre économique des établissements

De plus, toujours dans cette hypothèse, il ne serait pas acceptable que la recherche de gains d'efficience ne pèse que sur les établissements de santé. Un dispositif efficace de maîtrise de la croissance des dépenses des médicaments et DMI facturables en sus des prestations d'hospitalisation, poste représentant plus de 3,6 milliards d'euros par an, devrait ainsi être mis en œuvre.

En vous remerciant de toute l'attention que vous porterez à cette demande conjointe, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



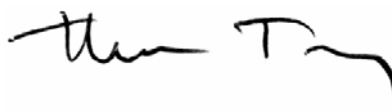
**Jean-Loup DUROUSSET**  
Président de la FHP



**Claude EVIN**  
Président de la FHF



**Emmanuel DURET**  
Président de la FEHAP



**Thomas TURSZ**  
Président de la FNCLCC